



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
FASSETT**

**2020-02-12**

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19, rue Gendron, Fassett, Québec, le 12 février 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères)    Gabriel Rousseau    Josiane Charron    Sylvain Bourque  
                                 Claude Joubert        Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont.

Monsieur Gabriel Rousseau agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2020
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
  - 6.1 Officier municipal en urbanisme
  - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
  - 6.3 Directeur des incendies
  - 6.4 Dossier rue Kemp
  - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11349 à 11387 au montant de 72 951.90 \$ et les prélèvements numéro 2431 à 2445 au montant de 10 334.76 \$ et des salaires payés pour un montant de 12 152.02 \$;
  - 7.2 En février des salaires payés pour le mois de janvier pour un montant de 7 136.37 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
  - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
  - 9.1 Avis de vacance – Poste de conseiller 5 ;
- 10- **Avis de motion**
  - 10.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage ;
- 11- **Résolutions**
  - 11.1 Appui de la municipalité de Fassett au Comité de l'âge d'or – Demande de subvention ;
  - 11.2 Adoption de la facture no. 201903619 de Notre-Dame-de-Bonsecours au montant de 5 861.48 taxes incluses ;
  - 11.3 Changement de date de réunion du conseil pour le mois d'octobre 2020 – Mardi 13 octobre ;
  - 11.4 Embauche d'un journalier – Patinoire municipale ;
  - 11.5 Adoption du compte de dépenses de la directrice générale ;
  - 11.6 Plaque commémorative – Patinoire Éric Trépanier ;
  - 11.7 Dépôt des taxes foncières dues au 31 janvier 2020 ;
  - 11.8 Autorisation à la directrice générale ou au maire à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;
  - 11.9 Maire suppléant - 2020 ;
  - 11.10 Mise en commun de service d'urbanisme avec la municipalité de Plaisance – Mise à jour du plan et des règlements d'urbanisme ;
  - 11.11 Achat d'un billet pour le souper bénéfice - APHP ;
  - 11.12 Adoption du deuxième projet de règlement 2020-11 modifiant le règlement de zonage – 89 rue Principale ;



- 12- **Varia**
- 12.1 Tricentris – Cotisation exceptionnelle 2020 ;
  - 12.2 Résolution d'appui municipalité de St-André-Avellin - Changement de la loi sur les ingénieurs ;
  - 12.3 Validation de tarif – demande de location de salle ;
  - 12.4 Adoption de la facture no. 2020-02-11 du restaurant La Barque au montant de 1724.63 taxes incluses ;
  - 12.5 Demande de subvention – Emploi d'été 2020 ;
  - 12.6 Demande d'appui – Projet de loi no. 48 ;

13- **Questions posées par les membres**

14- **Levée de l'assemblée**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 28.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Jean-Yves Pagé, Gabriel Rousseau, Sylvain Bourque, Claude Joubert ainsi que madame Josiane Charron sont présents.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-02-021**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée à l'unanimité.**

4- **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 10 JANVIER 2020**

**2020-02-022**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU :**

Que le procès-verbal du 10 janvier 2020, soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité.**

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

La présidente du comité de l'âge d'or demande l'appui du conseil pour refaire ou rénover la cuisine de la salle communautaire. Elle voudrait ainsi faire une demande de subvention et aurait besoin d'une résolution d'appui de la part du conseil. Le but de cette rénovation serait de pouvoir recommencer la cuisine partage et d'avoir une cuisine fonctionnelle à offrir. Le conseil est sensible à sa demande et appuiera la démarche du comité de l'âge d'or par une résolution d'appui au projet de demande de subvention.

6- **RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme

6.2 Inspecteur municipal



Rien pour la période

6.3 Directeur des incendies

Rapport déposé pour appréciation par le conseil.

6.4 Rapport du maire

Monsieur François Clermont, maire élu par acclamation le 31 janvier dernier, informe les membres présents lors de l'assemblée que son but est la poursuite des projets et le maintien de la vision déjà établie depuis les élections de 2017. L'eau potable et ses infrastructures, ainsi que la modernisation des équipements resteront au sommet des priorités. Le mot clé – la continuité. Concernant le nouveau système de communication en cas d'urgence que la municipalité s'est doté, soit Telmatik, monsieur le maire explique aux citoyens présent, qu'un formulaire sera inséré dans l'enveloppe contenant la taxation annuelle, afin que chacun puisse y indiquer la façon de les rejoindre.

6.5 Conseillers, conseillère

Gabriel Rousseau

Monsieur Rousseau poursuit ses publications sur Facebook, a su rallier les troupes afin de pouvoir tenir un tournoi de hockey lors du Carnaval, élabore, avec les conseillers le contenu et produit le montage de l'Info-Fassett. Un autre projet dans lequel Monsieur Rousseau est impliqué, le plan de gestion des matières résiduelles et le compostage obligatoire pour l'an 2022.

Jean-Yves Pagé

Lors de son intérim, Monsieur Pagé a assisté à une rencontre sur les possibilités de mise en commun de service avec les municipalités en bordure de la route 148. Le but est d'évaluer ce qui peut être fait ensemble. Il a également participé à la rencontre sur l'éradication des roseaux, dossier chapeauté par la municipalité de Lochaber Canton. Finalement, il a également assisté à une rencontre avec les ingénieurs concernant la poursuite du dossier de branchement du puits d'essai.

Claude Joubert

Monsieur Joubert à participer à la confection des drapeaux qui ont été utilisés lors de l'activité de la course de VTT, tenue lors du Carnaval,

Josiane Charron

Madame Charron confirme sa satisfaction par la participation des citoyens lors de l'événement du Carnaval 2020! Les efforts investis lors de la planification des différentes activités ont été récompensés par la présence de nos citoyens et ceux des environs, lors des différentes activités. Merci à tous pour votre présence!

**7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11 349 À 11 387 MONTANT DE 72 951.90 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2431 À 2445 AU MONTANT DE 10 334.76 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 12 152.02 \$**

**2020-02-023**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU :**

Que les dépenses avec les chèques numéro 11 349 à 11 387 au montant de 72 951.90 \$ et les prélèvements numéro 2431 à 2445 au montant de 10 334.76 \$ et des salaires payés pour un montant de 12 152.02 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.2 EN FÉVRIER DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JANVIER POUR UN**



**MONTANT DE 7 136.37 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.**

**2020-02-024**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU :**

Que les salaires payé pour le mois de janvier au montant de 7 136.37 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-11 modifiant le règlement 2008-sur le zonage.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-11 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**11.1 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT AU COMITÉ DE L'ÂGE D'OR – DEMANDE DE SUBVENTION**

**2020-02-025**

**CONSIDÉRANT** que le Club de l'Âge d'Or de Fassett veut relancer les activités de la Cuisine partage à leur programmation ;

**CONSIDÉRANT** que cette activité fait écho aux intérêts et besoins exprimés par la communauté de Fassett ;

**CONSIDÉRANT** que cette initiative répond aux objectifs du plan d'action de la Politique Familiale Municipale (PFM) et de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) au secteur « Vie communautaire » ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or de Fassett ont procédé à une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

QUE ce conseil appui le Club de l'Âge d'Or de Fassett dans sa demande de financement afin de relancer l'activité de Cuisine Partage au sein de la communauté de Fassett.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.2 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 201903619 DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS AU MONTANT DE 5 861.48 TAXES INCLUSES**

**2020-02-026**

**CONSIDÉRANT** la facture reçue en provenance de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours au montant de 5 861.48 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** que cette facture a été générée dans le cadre d'un programme de subvention visant la mise en commun de ressources et l'acquisition de ces dernières, demandée par la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, en collaboration avec la municipalité de Fassett ;



**CONSIDÉRANT** que cette facture compense la moitié des coûts associés par l'acquisition d'un indicateur de vitesse, ainsi que de feux de circulation de chantier, pour la partie qui était non-subventionnée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU**

Que le conseil autorise le paiement de la facture de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours au montant ci-haut mentionné.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.3 CHANGEMENT DE DATE DE RÉUNION DU CONSEIL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020 – MARDI 13 OCTOBRE**

**2020-02-027**

**CONSIDÉRANT** qu'en octobre dernier, le conseil officialisait les dates de rencontre du conseil pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT** lors de l'élaboration de ce calendrier, une erreur s'est glissée pour la rencontre du mois d'octobre 2020 ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

**ET RESOLU**

Que ce conseil corrige la date de la rencontre d'octobre 2020. La rencontre aura lieu mardi le 13 octobre 2020, et non mardi le 14 octobre 2020. La rencontre du conseil se tiendra au mêmes heures et au même lieu.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.4 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – PATINOIRE MUNICIPALE**

**2020-02-028**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal tient à offrir une patinoire dans les meilleures conditions possibles pour la saison hivernale ;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, le conseil considère qu'une ressource supplémentaire serait un atout ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Benjamin Parent a fait partie des employés municipaux pour la saison estivale 2019, et que ce dernier accepte de participer à l'entretien de la patinoire, selon les besoins identifiés par le directeur des travaux publics ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RESOLU**

Que ce conseil autorise la directrice générale à réactiver le dossier de Monsieur Benjamin Parent, selon les termes et conditions qui étaient en vigueur l'an dernier.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.5 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**



**2020-02-029**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a déposé son compte de dépenses pour appréciation par le conseil ;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier est conforme aux ententes ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un paiement pour son compte de dépenses.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adopté à l'unanimité.**

**11.6 PLAQUE COMMÉMORATIVE – PATINOIRE ÉRIC TRÉPANIER**

**2020-02-030**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal, lors de la rencontre de janvier, a signifié son intention de nommer la patinoire extérieure municipale de Fassett, en mémoire du maire précédent Monsieur Éric Trépanier ;

**CONSIDÉRANT** que lors du Carnaval de la municipalité en février 2020, une inauguration officielle a eu lieu, en présence de membres de la famille de Monsieur Éric Trépanier, et de nombreux citoyens présents ;

**CONSIDÉRANT** que pour immortaliser le tout, une plaque commémorative a été installée à la patinoire municipale ;

**CONSIDÉRANT** que cette plaque a été produite par l'Imprimerie de Papineauville ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un paiement de 18.40 \$ taxes incluses pour acquitter la facture no. 484796 de l'Imprimerie Papineauville. Le conseil municipal tient à remercier la famille de Monsieur Trépanier, de même que les nombreux citoyens présents lors de l'inauguration de la patinoire.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adopté à l'unanimité.**

**11.7 DÉPÔT DES TAXES FONCIÈRES DUES AU 31 JANVIER 2020**

**2020-02-031**

**CONSIDÉRANT** l'état des taxes foncières dues au 31 janvier 2020 déposé pour appréciation auprès du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-PAGÉ

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil a pris connaissance de la situation, en décidera lors du prochain conseil des actions à prendre, selon l'évolution du dossier.

**Adopté à l'unanimité.**



**11.8 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU AU MAIRE À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**Point reporté**

**11.9 MAIRE SUPPLÉANT 2020**

**2020-02-032**

**CONSIDÉRANT** la démission du conseiller no. 5 Monsieur François Clermont, qui s'est présenté au poste de maire lors de la dernière période électorale, et que ce dernier occupait également le poste de maire suppléant pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur François Clermont est officiellement le maire de la municipalité de Fassett, depuis son élection par acclamation le 31 janvier dernier ;

**CONSIDÉRANT** que le poste de maire suppléant pour l'année 2020 doit être comblé suite à ces changements ;

**CONSIDÉRANT** qu'une rotation avait déjà été engagé à l'effet que Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé alternerait avec Monsieur le conseiller François Clermont dans cette fonction ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil confirme que monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé devient le maire suppléant pour l'année 2020. Le conseil tient à remercier Monsieur Pagé pour son implication.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.10 MISE EN COMMUN DE SERVICE D'URBANISME AVEC LA MUNICIPALITE DE PLAISANCE – MISE A JOUR DU PLAN ET DES REGLEMENTS D'URBANISME**

**2020-02-033**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Fassett doit mettre à jour son plan et ses règlements d'urbanisme, suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement par la MRC de Papineau ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Plaisance doit également mettre à jour son plan et ses règlements d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que les deux municipalités se partagent les services du même urbaniste, soit monsieur Pierre Villeneuve ;

**CONSIDÉRANT** que certains éléments des deux plans d'urbanisme des municipalités concernées sont basés sur des données comparables, et que le travail pourrait être fait simultanément pour les deux municipalités par l'urbaniste ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Fassett, en concert avec l'approbation du conseil municipal de Plaisance, accepte de partager les coûts communs des services de l'urbaniste, afin d'élaborer un canevas du plan d'aménagement. Le tout selon les termes établis entre les parties.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**



**11.11 ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER BÉNÉFICE - APHP**

**2020-02-034**

**CONSIDÉRANT** que l'association des personnes handicapées de Papineau organise un souper bénéfique au complexe Whissell le 14 mars prochain ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire participer à l'événement, par la présence de monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Fassett remercie Monsieur Pagé pour son implication. Le conseil municipal demande donc à la directrice générale de rembourser les frais associés à cet événement à Monsieur Pagé.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.12 ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DE REGLEMENT 2020-11 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE – 89 RUE PRINCIPALE**

**2020-02-035**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 2008-12 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire permettre la classe d'usage d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone C-A 115 ;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 janvier dernier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 2020-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-12 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages et normes de la zone C-A 115, soit l'annexe A du règlement de zonage numéro 2008-12, est remplacée par celle en annexe A au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.1 TRICENTRIS – COTISATION EXCEPTIONNELLE 2020**

**2020-02-036**



**CONSIDÉRANT** le document reçu en provenance de Tricentris et expliquant l'obligation de facturer un supplément à chaque municipalité afin de couvrir les différents frais ;

**CONSIDÉRANT** que la portion de la cotisation exceptionnelle de la municipalité de Fassett se chiffre à 2430.33 \$ plus taxes applicables pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** que Tricentris propose d'acquitter le tout en 4 versements de 607.58\$ plus taxes applicables

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSIELLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU**

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture de la cotisation exceptionnelle pour l'année 2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.2 RÉSOLUTION D'APPUI MUNICIPALITÉ DE ST-ANDRÉ-AVELLIN –  
CHANGEMENT DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

**2020-02-037**

**CONSIDÉRANT** que les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs stipulent que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;

d) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs a été adopté en 1964 et n'a pas été révisé depuis 1973 et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les ingénieurs a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux, compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximaux établis;

**CONSIDÉRANT** que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructure telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceau, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

**CONSIDÉRANT** que les coûts pour la réalisation de travaux mineurs sont augmentés de façon considérable, compte tenu de l'obligation de déposer des plans et devis et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de revoir à la hausse les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la présente démarche a déjà été initiée à au moins deux reprises dans le passé, entre autres par la MRC de l'Abitibi en 2010 et par la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2015;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

**ET RÉSOLU**

Que le Conseil de la Municipalité de Fassett appuie la résolution numéro 1911-433 adoptée par la Municipalité de Saint-André-Avellin, en date du 5 novembre 2019, afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.3 VALIDATION DE TARIF – DEMANDE DE LOCATION DE SALLE**

**2020-02-038**

**CONSIDÉRANT** la réservation par la famille Larente de la salle communautaire afin de célébrer les 80 ans de Madame Lucie Raymond, matriarche de la famille Larente;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé de l'événement, et désire souligner l'implication constante de plusieurs membres de la famille Larente, qui agissent à titre de bénévoles lors des différentes activités organisées par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil, en guise de marque d'appréciation, désire offrir gratuitement la salle lors de leur événement familial;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

Que le conseil tient à remercier les nombreux bénévoles de la famille Larente, en leur offrant gratuitement la salle lors de la tenue de leur événement familial. Un énorme merci pour votre dévouement et de faire partie du succès de nos événements municipaux!.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.4 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 2020-02-11 DU RESTAURANT LA BARQUE AU MONTANT DE 1 724.63\$ TAXES INCLUSES**

**2020-02-039**

**CONSIDÉRANT** la tenue du Carnaval de Fassett, et de l'organisation du souper de ce dernier;

**CONSIDÉRANT** que le restaurant La Barque a été le fournisseur officiel de ce souper ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU**

Que le conseil remercie le restaurant la Barque de son implication. Le conseil demande également à la directrice générale d'effectuer le paiement de la facture 2020-02-11 au montant de 1 724.63\$ taxes incluses. De plus le conseil demande à la direction générale de transférer les sommes nécessaires du compte loisirs au compte courant afin d'aquiter cette facture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.5 DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOI ÉTÉ 2020**

**2020-02-040**

**CONSIDÉRANT** que le temps est venu de compléter une demande afin d'obtenir une subvention pour des emplois d'été subvention à 50%;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire faire une demande pour deux employés, soit un employé journalier en voirie, et un employé en administration;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

**ET RÉSOLU**

Que le conseil autorise la direction générale à compléter la demande en ligne et ainsi faire la demande de deux postes saisonniers pour la saison estivale 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.6 DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI NO.48**

**2020-02-041**

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

**CONSIDÉRANT** que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Fassett :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale ; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne , à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), et député Mathieu Lacombe, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES**

Aucune question pour la période.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-01-042**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20h 36.

**Adoptée.**

.....  
François Clermont  
Maire

.....  
Gabriel Rousseau  
Secrétaire d'assemblée

